



PRESENTATION ET REGLEMENT INTERIEUR DE L'A.S. VIEUX CHENE

Madame, Monsieur,

L'Association Sportive (A.S.) fonctionne dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.). Celle-ci a pour but d'offrir à votre enfant la possibilité de découvrir de nombreux sports en loisir ou/et en compétition (compétitions de district contre les collèges du Petit Versailles, de Noyen sur Sarthe, de La Suze, de Cérans-Foulletourte, de Sablé ; *compétitions départementales* contre l'ensemble des AS de la Sarthe ; *championnats académiques* et de France en cas de qualification), de développer ses qualités physiques et morales (fair-play, solidarité, sens de l'effort, altruisme...), de côtoyer de nombreux autres sportifs de son âge (au collège et à l'extérieur), etc...

1) Conditions d'encadrement et de fonctionnement :

Une convention a été signée entre les deux collèges publics de La Flèche permettant ainsi une mutualisation des installations et des activités proposées.

Les élèves participants seront encadrés par un enseignant d'EPS n'étant pas forcément issu de leur établissement d'origine.

Chaque enseignant d'EPS a autorité sur les élèves de son groupe quelque soit son établissement d'origine (Vieux Chêne ou Petit Versailles).

1.1) RESPONSABILITE DES ENSEIGNANTS

Les licenciés à l'AS sont sous la responsabilité des enseignants EPS uniquement pendant la durée des activités (déplacement compris lorsqu'il se fait en car) :

1) Pour les entraînements du mercredi après midi : 13h45- 15h45 pour la gymnastique, 13h30-15h30 pour le reste.

2) Pour les entraînements du midi : 12h - 13h le jeudi et 13h - 14h pour le lundi et le mardi.

3) Pour les compétitions à La Flèche : 13h45-16h15*.

4) Pour les compétitions à l'extérieur de La Flèche : horaires précisés sur les convocations.

* En cas de changement d'horaires exceptionnel, une information écrite vous sera transmise.

En dehors de ces horaires, les enseignants ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables d'accidents qui pourraient survenir :

1 - sur le trajet vers l'installation,

2- lors de l'attente d'ouverture officielle des installations (c'est-à-dire à l'arrivée de l'enseignant responsable de l'encadrement du groupe),

3 - ou sur le trajet de retour à la maison.

IMPORTANT : les licenciés ne sont pas autorisés à entrer ou sortir** des lieux d'activités sans l'autorisation des enseignants responsables de l'encadrement de l'activité (** pendant les activités ou à la fin des activités).

NB : lors des compétitions, si le nombre d'enseignants EPS du Vieux chêne est inférieur au nombre d'équipes engagées, les élèves pourront être placés sous la responsabilité d'un enseignant d'un autre collège du district, d'un enseignant du Vieux chêne d'une autre discipline, d'un assistant d'éducation ou d'un parent d'élèves.

1.2) RESPONSABILITE DES REPRESENTANTS LEGAUX

Dépose sur le lieu des activités : il appartient aux représentants légaux de **s'assurer de la présence des enseignants** avant de déposer l'enfant et de s'en aller.

Départ du lieu d'activité : il appartient aux représentants légaux de **venir « se signaler » aux enseignants** avant de pouvoir prendre en charge l'enfant et de s'en aller.

1. 3) PRECISION HORAIRES

Entraînements du mercredi après-midi:

1/ **Gymnastique** : Mercredi, de 13h45 à 15h45, activité encadrée par M. Gautier et Mme Loiseau au gymnase du Petit Versailles.

2/ **Sports collectifs** : (Ultimate, Basket-ball, Football et Handball) Mercredi, de 13h30 à 15h30, activités encadrées par M. Letellier au gymnase du Québec.

3/ **Activités de Pleine Nature** : (Course d'orientation, Raid, VTT, tir à l'arc...) activités encadrées par M. Cailleau, Mme Tijou et M. Frémondrières. Installation et horaires selon le calendrier.

Entraînements du midi:

1/ **Futsal** : le lundi de 13h à 14h, activités encadrées par M. Letellier au gymnase du Québec.

2/ **Activités artistiques** : (GRS, Danse...) le jeudi de 12h à 13h, activités encadrées par M. Gautier au gymnase du Québec.

3/ **AS et numérique** : le mardi de 13h à 14h, activité encadrée par M.Cailleau en salle informatique.

Compétitions :

Compétitions de District : Mercredi 13h45 à 16h15 à La Flèche (soit au Québec, au Petit Versailles, à Montréal, à la Monnerie ou à Boucheveau) : déplacement des élèves par leurs propres moyens (ou en car du district ou exceptionnellement véhiculés par les enseignants).

L'encadrement est assuré par les enseignants d'EPS du collège ou du district.

Compétitions Départementales et Académiques : précisions données sur les convocations.

2) Affichage et communication :

L'AS dispose d'un panneau d'affichage **sous le préau** (près de la salle des profs).

Les licenciés doivent prendre l'habitude de le consulter chaque semaine et surtout le mardi et éventuellement le mercredi matin (des changements de dernière minute peuvent y être notés).

Il est également important de consulter régulièrement l'espace AS sur e-lyco et notamment le mardi soir ou le mercredi matin. Avec l'affichage, c'est le meilleur moyen pour nous d'annoncer un changement de dernière minute.

Sur les panneaux comme sur e-lyco, un affichage régulier des résultats sera également effectué et des photos seront parfois présentées.

Une page Facebook sera également créée par les professeurs d'EPS permettant de diffuser certaines informations, des résultats sportifs et quelques photos des compétitions.

3) Conditions d'inscription et de participation :

Période d'inscription	Au gymnase du Québec lors des portes ouvertes ou auprès des enseignants d'EPS encadrant l'activité DES MAINTENANT
Dossier d'inscription	<p><i>Pour être licencié et pouvoir participer à l'AS, il faut fournir un dossier comprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- la fiche d'inscription entièrement complétée et signée (à retirer auprès des enseignants EPS ou téléchargeable sur e-lyco dans « espace pédagogique », « EPS », puis « AS »)- une cotisation de 20 € (prix de la licence et de l'assurance) à l'ordre de l'Association Sportive du collège Le Vieux Chêne.1 T-shirt offert à tous les inscrits (possibilité d'en acheter en plus à 10€ le t-shirt)
Choix des activités	<p>- A préciser sur la fiche d'inscription.</p> <p>- S'il le souhaite, un élève licencié à l'AS peut participer à toutes les activités proposées : <u>1 seule cotisation nécessaire.</u></p>
Indisponibilité	<p>- En cas d'indisponibilité, merci de bien vouloir nous prévenir à l'avance ou le plus tôt possible en précisant la raison. NB : au moins 3 jours à l'avance pour que l'on puisse organiser un remplacement éventuel</p>

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

M. Madec (Président de l'AS)

M Gautier (Secrétaire)